

ASPTT SECTION TRIATHLON

A – PROJET DE LA SECTION

Favoriser la pratique du triathlon

- Pratique de loisirs dans un but de découverte et de bien être ;
- Pratique compétitive dans un but de performance et de classement.

Contribuer à l'épanouissement de chaque triathlète, à son apprentissage dans le souci de préserver son intégrité physique.

Pour atteindre ces objectifs nous engageons les actions suivantes :

- Développer une culture commune de la performance

« La performance est l'expression d'un individu à un moment donné de sa propre histoire. Cette expression est unique et singulière. La performance est irréductible à un modèle théorique »

- Définition des objectifs sportifs annuels du club ;
- Elaboration du plan cadre d'entraînement ;
- Encadrement de la pratique par un entraîneur professionnel ;
- Capitalisation d'expériences, individualisation.

- Développer l'apprentissage du triathlon

« On se meurt apprenti »

- Ecole de triathlon ;
- Formation à la méthodologie d'entraînement ;
Approche physiologique. But de maîtrise et but de comparaison sociale
- Formation d'arbitres ;
- Formation d'entraîneurs bénévoles (BF5).

- Développer la vie associative

Mettre en place et organiser les moyens permettant d'atteindre les objectifs définis. Susciter l'engagement et l'adhésion.

- Gestion participative de l'association (cf. ce document) ;
- Communication interne ;
- Communication externe, Identification ;
- Organisation du triathlon d'ANGERS.

B – INSTANCES DELIBERANTES

Les sections n'ont pas de personnalité morale.

Au vue de notre fonctionnement je vous propose 3 instances de délibération :

- L'Assemblée de section ;
- Le Comité de section ;
- Le Bureau de la section.

L'assemblée de section :

C'est l'instance souveraine de la section. Elle réunit tous les membres de la section habituellement 1 fois par an. Les points abordés sont :

- L'approbation (ou la désapprobation) de la gestion de l'année écoulée sur présentation d'un rapport moral (au regard du projet de l'association), d'un rapport d'activité (ensemble des activités réalisées) et d'un rapport financier (résultat financier de toutes les activités de la section et patrimoine) ;
- Le vote des orientations contenant les projets de la section pour la nouvelle année et les directives à suivre par toutes les commissions de la section ;
- Le vote du budget de l'année à venir ;
- Le renouvellement éventuel, par élection, des membres du Comité de section
- L'élection des délégués de la section à l'Assemblée générale de l'ASPTT.

Comité de section :

Le Comité de section n'a pas une personnalité juridique propre. Il administre la section sous le contrôle du Conseil d'administration de l'ASPTT.

Le Comité de section est l'instance dirigeante de la section, désignée lors de l'Assemblée de section. C'est une instance de réflexion, de proposition, de décision qui s'articule autour des décisions prises par l'Assemblée de section dont elle est le garant. Tout membre du Comité de section est considéré comme dirigeant-e de la section et engage sa responsabilité personnelle. Dans notre section il pourrait se composer des membres du bureau, et des référents des commissions (Cf. ci-après) Son rôle, dans le cadre de son objet, dans la limite des missions que lui a confiées l'Assemblée de section et dans le respect du budget adopté par celle-ci, est :

- L'élection directe du bureau de la section ;
- Programmation et suivi des activités ;
- Préparation de l'Assemblée de section, du budget annuel. Le Comité de section rend compte de son mandat ;
- Embauche et licenciement du, de la, des salarié-e-s ;
- ,...

Bureau de la section :

On appelle bureau de la section l'ensemble des membres du Comité de section qui ont une fonction particulière : Président-e, Trésorier-e, Secrétaire et adjoint-e-s. Il ne s'agit pas d'une instance de décision supplémentaire ou ayant une autorité supérieure au Comité de section. C'est une émanation du Comité de section qui prépare les travaux du Comité de section et assure le fonctionnement général de la section au quotidien.

Jusqu'à présent dans notre section, vu sa taille, le bureau de section se confondait avec le Comité de section.

C – REPARTITION DES RÔLES ET DES MISSIONS

Je vous propose ci-après un mode de répartition des rôles et des missions en bureau (statutaire) et commissions.

Vous pourrez ainsi vous positionner comme membre du bureau et/ou référent sur l'une ou l'autre de ces commissions et faire part à l'Assemblée de section de votre décision.

Comme pour l'organisation du triathlon d'ANGERS, chaque référent forme son équipe.

I – Bureau.

Président-e.

Sous le Contrôle du Conseil d'administration de l'ASPTT

Il, elle est garant-e de la bonne marche de la section dont il, elle est l'animateur –trice principal-e.

Il, elle est porteur des idées et des valeurs de la section.

Il, elle coordonne les activités sous contrôle du conseil d'administration de l'ASPTT et du Comité de section ;

Il, elle représente la section auprès des adhérents, des Fédérations, des institutions et des partenaires. Il, elle assure les relations publiques internes et externes.

Il, elle dirige l'administration de la section, ordonnance les dépenses et préside l'assemblée de section au cours de laquelle il, elle présente le rapport moral annuel.

En cas d'empêchement il, elle peut déléguer ses pouvoirs au, à la Vice président-e et sur avis du Comité de section à un autre membre du Comité de section.

Vice président-e

Il, elle supplée au, à la Président-e en cas d'absence de celui-ci ou de celle-ci.

Secrétaire

Sous l'autorité du, de la président-e de la section et en liaison avec les services au siège de l'ASPTT

Il, elle présente le rapport d'activités (réunions du Comité de section, du bureau de la section, des activités...).

Il, elle assure le fonctionnement administratif de la section (tenue des différents registres, rédaction des procès verbaux, etc.).

Il, elle assure, en lien avec le, la trésorier-e, la gestion des adhésions (saisie dans le logiciel ASPTT « Intraweb », licence ASPTT, envoi à la ligue FF Triathlon). Il, elle met à jour le fichier des adhérents.

Secrétaire adjoint-e

Il, elle participe à l'exécution des tâches administratives de la section en collaboration avec le, la Secrétaire.

Il, elle supplée au, à la Secrétaire en cas d'absence de celui-ci ou de celle-ci.

Trésorier-e

Sous l'autorité du, de la président-e de la section et du, de la Trésorier-e général-e de l'ASPTT

Le, la Trésorier-e à la responsabilité de gérer le patrimoine financier de la section. Il, elle effectue les paiements, perçoit les sommes dues à la section, encaisse les cotisations en lien avec le, la secrétaire.

Il, elle prépare le budget prévisionnel de la section, le compte de résultat et le bilan à présenter lors l'assemblée annuelle de section où il rendra compte de sa mission.

Il, elle propose au Comité de section, en lien avec le budget prévisionnel, le barème des cotisations d'adhésion à la section.

Il, elle rend compte régulièrement au Comité de section de la situation financière de la section.

Trésorier(e) adjoint(e)

Il, elle participe à la tenue des comptes en collaboration avec le, la Trésorier-e.

Il, elle supplée au, à la Trésorier-e en cas d'absence de celui-ci ou de celle-ci.

II - Commission « Ecole de triathlon »

Sous couvert du Comité de section

- Définition des objectifs sportifs annuels du club (championnat de France individuels, coupe de France, championnat régional, challenge régional,...) ;
- Définition (et diffusion) du plan cadre d'entraînement ;
- Planification des entraînements collectifs (réservation des équipements municipaux, calendrier des séances, stages,...) ;
- Communication avec les parents (informations vie du club, compétitions,...) ;
- Stages (réservation créneaux, budget, ..) ;
- Suivi du label fédéral (école *, **, ***) ;
- Organisation des Class Triathlon ;
- Formation de bénévoles BF5 pour l'encadrement ;
- Passage des Sauv'Nage.

III - Commission « Projet sportif »

Sous couvert du Comité de section

- Définition des objectifs sportifs annuels du club (championnat de France des clubs / individuels, coupe de France, championnat régional, challenge régional,...) ;
- Gestion des inscriptions aux compétitions ;
- Définition et diffusion du plan cadre d'entraînement ;
- Planification des entraînements collectifs (réservation des équipements municipaux, calendrier des séances, stages,...) ;
- Encadrement de l'entraînement par un entraîneur professionnel ;
- Capitalisation des retours d'entraînements et des résultats de compétitions ;
- Organisation de formations à la méthodologie d'entraînement ;
- Formation d'arbitres fédéraux ;
- Tests médicaux (électrocardiogramme de repos, protocole VICTOR, définition des seuils aérobie et anaérobie).

IV - Commission « Triathlon d'ANGERS »

Sous couvert du Comité de section. Cette commission possède son propre budget. Chaque pôle à son référent

- Pôle administration, logistique et finances ;
- Pôle développement durable ;
- Pôle inscriptions ;
- Pôle natation ;
- Pôle parc à vélo ;
- Pôle parcours vélo ;
- Pôle course à pied ;
- Pôle ravitaillement / Bar ;
- Pôle animation / Arrivée / Récompenses ;
- Pôle communication / Partenaires (Cf. commission ci-après).

V - Commission « Communication / Partenaires »

Sous couvert du Comité de section

Communication externe / Identification :

- Communications sur la vie de la section (flyers, mise à jour du site internet, relation presse,...) ;
- Organisation de la participation de la section aux évènements locaux « Rentrée facile », « Tout ANGERS bouge »,... ;
- Pôle communication / Partenaires du triathlon d'ANGERS ;
- Elaboration du dossier partenaires ;
- Recherche de sponsors, mécènes ;
- Boutique (inventaire, stockage, commande, flochage, organisation du stand et de sa permanence lors des manifestations,...).

Communication interne :

- Mise à jour de la liste de diffusion internet ;
- Mise à jour du trombinoscope ;
- Elaboration de la gazette (sommaire, rédaction, mise en ligne,...) ;
- Mise à jour du blog ;
- Organisation de temps festifs.